



COMPTE RENDU du COMITE TECHNIQUE
DE PARIS
DU 26 JUIN 2020

En réponse à notre déclaration liminaire Le Premier Président a précisé qu'il serait opéré à une nouvelle analyse des retraits de jours de congés/RTT pour les fonctionnaires affectés à la cour d'appel de Paris.

TELETRAVAIL :

La preuve a été faite qu'il était possible de télé-travailler durant le confinement. A la question de l'UNSa SJ M. le Premier Président indique que certains logiciels ne permettent de travailler à distance. Le nombre d'ordinateurs portable est en nombre très insuffisants. Le transfert de certains dossiers par les greffiers peut poser difficulté. Il faut poser un cadre précis, car certains agents augmentent leur temps travail. Une réflexion avec les organisations syndicales sera menée dans le courant du second semestre.

A l'ordre du jour de ce comité technique ont été examinés :

I- LES BILANS ANNUELS DE FORMATION 2019 :

Ce bilan a été présenté par le responsable du service formation du S.A.R. De Paris. Comme chaque année, le taux de participation, le nombre et la variété des formations, restent d'un niveau très satisfaisant.

II- BILAN DES PERSONNELS :

L'UNSa SJ a de nouveau dénoncé l'insuffisance du nombre de personnels placés sur le ressort de la cour d'appel. Les Chefs de Cour ont rejoint notre analyse, précisant que dans d'autres cour d'appel le ratio personnels placés fonctionnaires était bien supérieur au nôtre. Il est donc difficile d'accéder aux besoins des juridictions, en raison de l'insuffisance de fonctionnaires placés.

III – POINT SUR LES RESSOURCES HUMAINES DES FONCTIONNAIRES :

La localisation des emplois de fonctionnaires et contractuels pour l'année 2020 est de 3 670 agents en 2020 contre 3 654 en 2019, soit une augmentation de 16 emplois. « Mieux que rien » mais ridicule par rapport à la demande des chefs de cour.

* 351 collègues ont quitté le ressort de la cour d'appel (mutations, retraites, disponibilité...)

* 448 collègues sont arrivées sur notre ressort dont la plupart sont des stagiaires nouvellement recrutés.

Vacances de postes par catégorie

CATEGORIE	POURCENTAGE
Directeurs fonctionnels	8,40%
Directeurs de service de greffe	8,33%
Greffiers fonctionnels	33,33%
Greffiers	4,35%
Secrétaires Administratifs	13,25%
Adjoints administratifs	12,39%
Adjoint techniques	25,70%
TOTAL GENERAL	8,40%

Pourcentage des vacances de postes par juridiction

Cour d'appel	3,72%
Service administratif régional	5,56%
Greffe tribunal judiciaire PARIS	11,80%
Parquet tribunal judiciaire PARIS	9,56%
Tribunal judiciaire BOBIGNY	5,13%
Tribunal judiciaire CRETEIL	11,19%
Tribunal judiciaire EVRY	5,42%
Tribunal judiciaire MEAUX	8,50%
Tribunal judiciaire MELUN	0,73%

Le tribunal judiciaire d'Auxerre a besoin de renfort.

Une grande inquiétude quant au déficit de secrétaires administratifs, adjoint techniques et administratifs.

IV – POINT SUR LES RECOURS CONTRE LE COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL

12 recours ont été formés contre le C.I.A., 8 recours par des adjoints administratifs et 4 par des secrétaires administratifs. 9 recours ont fait l'objet de rejets, 3 ont reçu un avis favorable.

V – POINT SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA LOI DE PROGRAMMATION JUSTICE

La fusion des tribunaux d'instance et conseils de prud'hommes avec les T.G.I. Devenue désormais tribunaux judiciaires imposent de nouvelles élections aux commissions restreintes et permanente, et la révision des chartes des temps.

Celle-ci ont eu lieu dans certains tribunaux judiciaires, dans d'autres elles ont été reportées en raison du COVID 19 et du confinement.

Des formations d'accompagnement au changement et à la mise en place des tribunaux judiciaires seront mises en place pour sécuriser les personnels et repenser une nouvelle communauté de travail.

4 modules seront offerts aux :

- Directeurs de greffe
- Directeurs de greffe adjoints
- Chefs de service

VI – MODIFICATION DE LA CHARTE DES TEMPS DE FONTAINEBLEAU

Celle-ci est adoptée à l'unanimité des membres du comité, avec deux modifications : l'introduction du CPH qui est intégré désormais dans le tribunal judiciaire, et la mention de l'ouverture des horaires au public.

VII – MODALITES DE GESTION DES CONGES DANS LES SERVICES

Nous avons dénoncé les difficultés que rencontrent nos collègues lors de la prise de leur congés annuels. Dans de nombreux tribunaux judiciaires, il leur est demandé de pourvoir à leur remplacement durant leurs vacances et de trouver la personne qui assurera leur service durant leur absence.

Le prochain comité technique se tiendra le 19 novembre à 14H00.

N'hésitez pas à nous saisir pour nos interventions lors de ces comités techniques.

Vos élus UNSa S.J.